

PLAN DE FINANCEMENT

Ce document, à caractère informatif, est une simple simulation et n'a aucune valeur contractuelle. Les conditions financières et réglementaires sont susceptibles d'évoluer en fonction du projet définitif. Les taux sont donnés à titre indicatif et peuvent être revus en fonction de l'évolution des conditions de marché et du délai de montage effectif de l'opération.

Demande : CI420000000043678

le 12.01.2021

Agence de :

Votre conseiller : Mme Sylvie BUISSON

Projet :M. LOUZARY
DANIEL HASSAN

Achat ancien -

Usage : Résidence principale

Montant de l'acquisition : 98 000,00 euros

PLAN DE FINANCEMENT (EN EUROS)	MONTANT	DUREE (MOIS)	MENSUALITES ASSURANCE COMPRISE *	TAUX HORS ASSURANCE	TAEA**	TAEG***
Vos fonds propres :	8 000,00					
Habitat TF	90 000,00	120	829,87	1,200 %	0,870 %	2,520 %
Total :	98 000,00					

* Si assurance groupe

** TAEA : Taux Annuel Effectif de l'Assurance

*** TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Lorsqu'une assurance déléguée a été choisie, le TAEG et le coût global du financement de la simulation tiennent compte des primes d'assurance annuelles si celles-ci ont été communiquées par l'emprunteur. Sinon, ils sont exprimés hors assurance déléguée.

TAEG/TEG : Ce taux intègre, en sus des intérêts, l'ensemble des frais liés au financement (commission d'ouverture, primes d'assurance obligatoire, frais de garantie...) connus ou estimés à la date du calcul. Il permet ainsi de mesurer le coût total du prêt. Pour un prêt à taux variable, le TAEG/TEG figurant dans le contrat de prêt est donné à titre indicatif à partir des informations connues à l'édition de ce contrat.

Le prêt Habitat TF est à remboursements modulables.

Vous pourrez modifier le montant des remboursements à la hausse ou à la baisse 2 ans après le premier amortissement puis annuellement à chaque date anniversaire.

Vous pourrez également suspendre les remboursements pendant une durée de 3 à 12 mois maximum en une ou plusieurs fois sur toute la durée du prêt.



Assurance :

PRETS	TAUX ANNUEL ASSURANCE GROUPE	COUT PAR PRET ASSU. GROUPE EUROS/MOIS *
	EMPRUNTEUR	
Habitat TF	0,448 %	33,60
Total :		33,60

* L'assurance groupe est calculée sur le capital emprunté ou sur la créance de la Banque en cas de différé total pendant toute la durée du prêt. Vous pouvez souscrire une assurance extérieure auprès de l'assureur de votre choix, jusqu'à la date d'acceptation de l'offre de crédit immobilier, à condition qu'elle présente un niveau de garantie équivalent à celui du contrat d'assurance groupe proposé.

Emprunteur : Assuré(e) à 100 % par l'assurance groupe en décès, PTIA

Coûts du financement :

Intérêts	:	5 552,40 euros
Assurance	:	4 032,00 euros
Commission d'ouverture	:	450,00 euros
Frais de courtage (hors BNP Paribas)	:	0,00 euros
Estimation de la garantie	:	1 481,00 euros
Frais de tenue de compte bancaire (durée du crédit)	:	0,00 euros
Coût total du financement	:	11 515,40 euros

Endettement :

Charges annuelles : 9 958,44 euros

Revenus annuels : 39 535,00 euros

Taux d'endettement avant montage : 0,000 %

Taux d'endettement après montage : 25,180 %

Sont à prévoir en plus les frais qui vous seront demandés le cas échéant par le notaire.

Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre disposition pour vous permettre de concrétiser rapidement votre projet immobilier.

Vous disposerez dès lors d'un délai de réflexion de 10 jours minimum pour accepter notre offre de prêt.

Pour assurer votre bien immobilier, nous vous proposons l'assurance habitation BNP Paribas, un contrat sur mesure dans lequel vous définissez vous-même le montant des capitaux mobiliers et qui met à votre disposition une responsabilité civile pour vous et vos proches, de nombreux services d'assistance, et de multiples options. Parlez-en à votre conseiller, il réalisera avec vous une étude détaillée de vos besoins.

Votre acquisition étant subordonnée à l'obtention de ce financement, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées, en application des dispositions du Code de la consommation.

La Convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé. Pour tout renseignement le serveur vocal gratuit ouvert 7j/7 au 0 801 010 801 (service d'appel gratuit) ou le Centre de Relations Clients BNP Paribas au 0 820 820 001 (Service 0,12 €/min + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h sont à votre disposition.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'étude de ce projet de crédit sont obligatoires pour l'octroi du crédit.

Elles seront traitées par BNP Paribas pour les finalités suivantes : nécessités de la gestion interne, ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les informations sur les traitements de données et sur l'exercice de vos droits sur ces données figurent dans la Notice protection des données qui vous a été fournie.

Ce document est disponible en agence ou sur le site Internet mabanque.bnpparibas

Fait à

le

J	J	M	M	A	A	A	A

Emprunteur

*Lu et approuvé**Signature*